



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### développement

Question écrite n° 52794

#### Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le dernier rapport rendu par le Conseil d'orientation pour l'emploi. En effet, dans le cadre du développement des compétences, de la qualification et de l'emploi des jeunes, en complément de l'ensemble de mesures provisoires et des décisions fortement structurantes qui viennent d'être prises, il est proposé de permettre aux entreprises d'imputer les frais de tutorat de jeunes demandeurs d'emploi accueillis en stage sur leurs obligations en matière de financement de la formation, avec un mécanisme financier incitatif. L'idée est de maintenir, pour les jeunes en risque d'exclusion, le contact avec le marché du travail et de permettre leur embauche rapide une fois la reprise venue. Un dispositif *ad hoc* de VAE pourrait être mis en place pour compléter le dispositif. Il paraît plus simple et efficace d'assurer la professionnalisation d'un jeune en le plaçant directement en entreprise plutôt que de lui attribuer une formation incertaine après son inscription à Pôle emploi. Ce dispositif concernerait de fait plus particulièrement les PME. Il lui demande de bien vouloir lui donner sa position à ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Guilloteau](#)

**Circonscription :** Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52794

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Emploi

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6040

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)